

## Développement Professionnel Continu

### Quelques précisions

Marie-Claire BULIARD

Cet article fait suite à celui qui a été publié dans le bulletin n°115 : vous y retrouverez toutes les généralités dont nous avons alors connaissance.

Le sujet est d'importance puisque le DPC ( Développement Professionnel Continu ) constitue dès cette année 2013 une obligation pour tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice.

Chaque orthophoniste choisit le programme de DPC ainsi que l'organisme auprès duquel il souhaite se former, à condition :

- que ce programme soit conforme à une orientation nationale ou régionale,
- qu'il comporte une des méthodes et des modalités validées par la HAS,
- et que l'organisme de formation soit bien enregistré auprès de l'OGDPC.

Une indemnité est versée au professionnel, elle varie selon le type de programme et le nombre de demi-journées de DPC.

**1) Les orientations nationales et régionales ne sont pas encore publiées** mais d'après les projets de textes, elles devraient être relativement larges (*« contribuer à l'amélioration*

*de la prise en charge des patients », « contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients », « contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles » ...)*

**2) La HAS a publié en décembre 2012 un document intitulé « méthodes et modalités de DPC »**, qui confirme la volonté affichée précédemment : combiner une activité d'analyse des pratiques professionnelles, et une activité d'acquisition/perfectionnement des connaissances/compétences, en s'appuyant sur les dispositifs qui existent déjà.

La liste des méthodes utilisables dans le cadre du DPC a été regroupée en six types d'approches :

- approche pédagogique ou cognitive
- analyse des pratiques
- approche intégrée à l'exercice professionnel (exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé...)
- dispositifs spécifiques (par exemple : accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque)

# Development

## Développement Professionnel Continu

- enseignement et recherche (publication d'un article scientifique, recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité, formateurs pour des activités de DPC )
- simulation

**Des fiches détaillées ont été rédigées pour chaque modalité, en voici les points principaux pour deux d'entre elles :**

Parmi les approches à dominante pédagogique ou cognitive : « **La formation présentielle** » regroupe sessions de formation, colloques, séminaires, conférences etc.

« Elle a peut avoir pour objet une actualisation des données de la science, des retours d'expérience des professionnels, une synthèse/revue/mise à jour d'un sujet.

Pour qu'une formation présentielle entre professionnels de santé puisse correspondre à une méthode de DPC, elle doit nécessairement comporter :

- Un temps d'acquisition ou d'approfondissement de connaissances ou de compétences qui peut utiliser des méthodes pédagogiques variées et adaptées aux professionnels concernés
- Une modalité de transfert des connaissances/compétences (exemples : messages-clés synthétisés sur des documents

écrits ou des envois par adressage électronique)

- Un dispositif de suivi de l'acquisition des connaissances/compétences (par exemple : questionnaire avant-après).

Cette activité de formation doit être complétée par un temps d'analyse des pratiques qui peut être :

- soit intégré à la démarche cognitive par exemple au moment de l'identification des besoins de formation ou encore lors de l'évaluation de l'impact de la formation,
- soit externalisé, en complément de l'activité cognitive et correspondant au thème du programme de DPC ».

Parmi les approches à dominante analyse des pratiques : « **Les staffs d'une équipe médico-soignante, Les groupes d'analyse de pratiques (GAP), Les pratiques réflexives sur situations réelles** ».

« Il s'agit d'un groupe de professionnels (le plus souvent une dizaine) qui se réunit régulièrement pour analyser des situations cliniques rencontrées dans leurs pratiques. A partir des problèmes soulevés ou de questions identifiées, les données de littérature scientifique et professionnelle sont prises en compte. Une posture réflexive est alors adoptée permettant d'établir une liaison entre savoirs et actions

# Developpement Développement Professionnel Continu

*afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle. La «pratique réflexive» amène le professionnel à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive tout en créant des liens avec les connaissances (scientifiques ou autres) pour analyser l'action pendant qu'elle se déroule ou après qu'elle se soit déroulée.*

*Ces réunions à l'occasion desquelles sont présentés et discutés des dossiers de patients, sont une pratique courante et ancienne de nombreuses équipes. L'organisation et le contenu de ces réunions sont souvent extrêmement variés et peu formalisés.*

*La HAS souhaite valoriser ces démarches en équipe. [...]*

*Pour établir la traçabilité, les documents suivants sont requis :*

- *charte ou procédure ou règlement intérieur du Staff DPC ou du GAP qui en précise l'organisation et le fonctionnement,*
- *compte-rendu écrit de chaque réunion avec liste de présence des participants. »*

**3) Une procédure transitoire accorde un enregistrement auprès de l'OGDPC à tous les organismes qui étaient précédemment agréés** au titre la formation conventionnelle continue, et à ceux dont les actions sont prises en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), ou par un fonds d'assurance formation (FIF-PL). Cet enregistrement n'est pas automatique, chaque organisme doit en faire la demande.

**Pour continuer à proposer des programmes de DPC au-delà du 30 Juin 2013, les organismes devront demander leur enregistrement pour une période de 5 ans et être évalués favorablement par la Commission Scientifique du HCPP lors d'une phase d'enregistrement complète.**

**A noter : les établissements de santé peuvent être enregistrés et ainsi dispenser des programmes de DPC.**

**La liste des organismes enregistrés ainsi que la liste des programmes de DPC sera bientôt disponible sur le site : [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)**

**Sources :**

OGDPC : [www.ogdpc.fr](http://www.ogdpc.fr)

HAS : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)